



Lettre d'information N° 15 8 avril 2021

Appel à projets : plan de modernisation de l'élevage (PDR Aquitaine, PDR Limousin et PDR Poitou-Charentes)

Bonjour,

Le Plan de Modernisation des élevages (PME) accompagne depuis 2019 le secteur agricole dans sa transition agro-écologique, favorisant les axes suivants : la certification Bio ou HVE, les circuits-courts, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des GES, le bien-être animal, l'économie d'énergie et la production des énergies renouvelables.

Pour 2021, l'intégration du Pacte national « Biosécurité et Bien-être animal » du plan France Relance au PME, vient également soutenir prioritairement les investissements participant en outre à la biosécurité.

Cet appel à projets 2021 s'applique aux ateliers bovin, ovin, caprin, porc, équin, asin, avicole, cunicole (dont Orylag), héliicole, apicole, gibier d'élevage, volaille maigre et s'adresse aux:

- Exploitants agricoles qui exercent une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime :
- Exploitants agricoles personnes physiques (exerçant à titre individuel) âgés d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint l'âge prévu à l'article D. 161-2-1-9 du code de la sécurité sociale,
- Exploitants agricoles personnes morales (exerçant dans un cadre sociétaire ou en association) dont l'objet est agricole,
- Etablissements de développement agricole et de recherche sous réserve qu'ils détiennent une exploitation agricole et exercent une activité agricole.
- Groupements d'agriculteurs : structures collectives (dont les GIEE et les associations (hors GAEC) dont 100% des parts sociales sont détenues par des exploitants agricoles (au sens ci-dessus) ou qui soient composées exclusivement par des exploitants

L'appel à projets comprend 2 périodes de dépôts des dossiers

Période 1 :

Ouverture du dépôt des dossiers : 31 mars 2021 - clôture du dépôt des dossiers : 30 juin 2021

site internet : <http://www.charente.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural> 1/2

Direction départementale des territoires

Adresse : 43, rue du docteur Duroselle 16016 Angoulême CEDEX

Horaires d'ouverture : 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (vendredi fermeture à 16h00), tel : 05 17 17 37 37

Période 2 :

Ouverture du dépôt des dossiers : 1er juillet 2021 - clôture du dépôt des dossiers : 30 septembre 2021

Les documents correspondants sont téléchargeables aux adresses suivantes:

https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2021-04/Avril_plan%20de%20modernisation%20des%20%C3%A9levages.zip

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/agriculture?page=1>